RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE 2023

Au cours de l'année 2023, d'importants textes concernant l'École ont été publiés :

- **Le rapport de la Cour des Comptes sur l'enseignement privé sous contrat**

Pour la première fois, la Cour s'est penchée sur ce type d'enseignement.
Elle décrit dans le détail la réalité de l'enseignement privé, qui regroupe 2 millions d'élèves : une certaine stabilité des effectifs ; une dotation de l'État de plus de 8 milliards, sans compter la contribution des collectivités territoriales ; d'après les travaux de recherche, pas de plus-value supérieure ou inférieure à celle de l'enseignement public ; un caractère religieux de moins en moins marqué. L 'enseignement privé sous contrat apparaît comme un « enseignement de secours »

Les préconisations : la Cour recommande de moduler les moyens affectés aux établissements privés en fonction des caractéristiques sociales des élèves (contrats d'objectifs complémentaires aux contrats d'association).
Elle demande à l'État d'effectuer dans l'enseignement privé les contrôles prévus sur le plan financier et pédagogique notamment
Elle rappelle les services de l'État à leurs obligations.

. Le rapport sur l'Éducation, un des cinq chapitres sur l'état des Services Publics 2023.
Ce rapport décrit largement tous les aspects du fonctionnement des services de l'Éducation. Il précise notamment que « la comparaison du taux de réussite au baccalauréat, ou de la valeur ajoutée des établissements, démontre que de nombreux établissements publics sont plus performants que les lycées privés, contre les idées reçues »
Ces textes soulignent aussi fortement que la réussite d'un jeune dépend de son origine sociale. C'est particulièrement vrai en France, au vu de la publication de l'indice de positionnement social de chaque élève (2022).Ainsi , on a pu mesurer l'indice de mixité sociale de chaque établissement. Et à cet exercice on a pu vérifier, une fois de plus, le séparatisme scolaire établi par une bonne partie des établissements privés.
En Loire Atlantique, le Département a réalisé un travail intéressant qui débouche sur des mesures applicables à partir de la rentrée 2024.
Nous ne pouvons que nous en féliciter. Après le succès de la reconstruction de certains collèges (Nantes Stendhal et Sophie Germain, St Herblain E. Renan) la recherche de

mixité sociale se poursuit, avec la création du collège Vial à Nantes en 2024.

Nous avons abordé la teneur de ces textes dans nos publications
Ces textes font autorité. En tout cas, du côté du gouvernement, aucune réponse : c'est le silence.

« À ÉCOLE PUBLIQUE, FONDS PUBLICS, À ÉCOLE PRIVÉE, FONDS PRIVÉS »

Ce principe juridique, souvent oublié, nous ne manquons jamais de le rappeler. C'est ce qu'a fait notre Fédération lors de l'audition à la Commission des Affaires Culturelles et de l'Éducation de l'Assemblée Nationale (octobre 2023)
Le code de l'Éducation définit ce principe juridique en 2 articles
Le Conseil de l'Europe (assemblée parlementaire) reprend cette formule dans une résolution adoptée à la quasi-unanimité.
Toute dérogation à ce principe nécessite une disposition législative. C'est ainsi que 5 lois ont été votées, de 1921 à 2009, dont la loi du 31/12/1959, dite loi DEBRÉ.
Des dispositions hors-législation et un mille-feuille d'accords et de protocoles ont vu le jour au fil du temps (Accords LONG-CLOUPET…)
Progressivement on est passé de l'interdiction de financement pour l'enseignement privé à l'aide à l'élève, ensuite à la famille, puis à l'établissement et au réseau de l'enseignement privé.

Le détournement de la loi Debré (1959)

- *C'est un évêque, Claude DAGENS, qui l'affirme en 2006 : « Le financement de l'enseignement privé est perçu par les responsables de l'Église comme la survivance anachronique d'un système scolaire désuet qui contribue à faire perdurer la mission éducative de l'Église au profit d'une logique de séparatisme social et de privatisation libérale portant atteinte et à la mixité sociale et au démantèlement de l'école publique »*
- *Michel DEBRÉ lui-même, le promoteur de la loi du 31/12/1959 : « Il n'est pas concevable pour l'avenir de la nation, qu'à côté de l'édifice public de l'Éducation, l'État participe à l'élaboration d'un autre édifice qui lui serait concurrent et marquerait la division absolue de l'enseignement en France…Serait cause de troubles et de luttes, l'édification d'une université qui s'établirait dans son unité face à l'Université nationale »*

Nous en sommes bien là actuellement
Avec le CNAL (Comité National d'Action Laïque), nous regrettons plus que jamais que « les riches se rendent dans les écoles de riches, quand les enfants des pauvres vont dans les écoles de pauvres »

Dès lors, pourquoi s'interdire de poser la question de l'existence et du financement de l'enseignement privé et de ses conséquences :

- **sur le séparatisme communautaire**
- **sur la mixité sociale**
- **sur le démantèlement de l'Éducation Nationale**
- **sur la laïcité de l'État**

L'offensive politico-religieuse contre l'enseignement public

Elle s'est poursuivie avec la mise en cause de la laïcité à l'école. Le port de l'abaya, qui avait tendance à s'étendre, a été interdit par un texte ministériel du 31/8/2023.
Nous avons appris avec effroi l'assassinat de Dominique Bernard, professeur au lycée d'Arras, à l'automne. Aux yeux des terroristes islamistes, il était coupable, comme tous les enseignants, d'apprendre aux jeunes à devenir des citoyens émancipés.

Les émeutes

Depuis 1983, on relève en France plus de 40 émeutes, concernant les cités urbaines, soit plus d'une par an.
Celles de 2023, d'une grande violence, ont concerné quasiment toutes les villes, quelle que soit leur taille.
Les émeutes, en grande majorité, ont été provoquées soit par une bavure policière, soit par des affrontements entre jeunes et forces de l'ordre.
Les réseaux sociaux sont l'outil de leur développement.
Peu à peu les quartiers, malgré la rénovation urbaine et les interventions sur le bâti, ont concentré la misère sociale.
En juin 2023, près de 1200 mineurs ont été condamnés, dont 80% sont élevés par un seul parent, souvent la mère.
On déplore du reste que l'état continue de stigmatiser la responsabilité des familles au lieu de les aider.
On peut regretter que les mesures envisagées par le gouvernement ne concernent que peu cette tranche d'âge et qu'on n'envisage toujours pas d'améliorer les relations entre les jeunes et la police.

Pauvreté, inégalités : en hausse

L'INSEE, après la crise liée au COVID-19, a recensé récemment 550 000 personnes qui ont basculé dans la pauvreté au niveau national. Le taux de pauvreté, fin 2023, atteint 14,5%, en progression de près de 1 point. Cette hausse s'est accompagnée d'un creusement des inégalités. Ce recul est plus marqué pour les 20% des plus pauvres. On revient aux niveaux d'inégalité atteints en 2010. Les associations d'aide alimentaire font état d'un accroissement continu des demandes.
Cette situation est particulièrement préjudiciable aux enfants dont près de 3000 seraient à

la rue, à l'automne 2023.
On dispose aujourd'hui d'un corpus de recherches démontrant l'importance, pour les capacités d'apprentissage d'un enfant, de grandir à l'abri de la précarité et des privations matérielles.
L'échec, à l'école, n'est pas seulement une question de pauvreté culturelle, mais aussi de dénuement matériel.
La lutte contre les inégalités à l'école ne peut pas être l'affaire de la seule école : elle passe nécessairement par un recul des inégalités de niveau de vie entre enfants.

* *
*

La situation de l'école en Loire Atlantique

Le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN) a fait le bilan de la rentrée 2023 dans l'enseignement public.

Dans les écoles
Les effectifs sont à nouveau en baisse (déclin du nombre des naissances de la fin des années 2010) : près de 1500 élèves de moins qu'à la rentrée 2022 ;- 2779 élèves depuis 2018 soit 4,12%. On annonce une remontée des effectifs en maternelle à partir de la rentrée 2024.
Les effectifs sont plus stables sur les circonscriptions d'Orvault et Nort sur Erdre, dans l'est de la Métropole nantaise et à St Nazaire.
Ils sont en baisse à l'ouest du pays de Retz, dans les secteurs de Pontchâteau et d'Ancenis.
Le plafonnement à 24 élèves est effectif dans les classes de grande section maternelle, CP et CE1, à 93,1%. Les dédoublements des classes en REP et REP+ sont effectifs à 100%.
Les moyens
Avec 4080 élèves de moins depuis 2018, on a crée 230 postes d'enseignants
Les rythmes scolaires
A la rentrée 2024, 257 écoles fonctionnent à 4,5 jours, 291 à 4 jours.

Dans les collèges
Les effectifs sont stables, avec près de 45000 élèves.

Dans les lycées d'enseignement général et technologique, stabilité des effectifs, ainsi que dans les lycées professionnels.

L'école inclusive

Enseignement public : 3122 élèves scolarisés (écoles), 2419 dans le 2eme degré
Enseignement privé : 1027 élèves scolarisés (écoles),968 dans le 2eme degré
82%des ULIS en Loire Atlantique sont dans le public, 18% dans le privé

Au total, 9309 élèves sont scolarisés dans un dispositif de droit commun (40%), 9039 élèves dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux.
On peut déplorer une fois de plus la grande misère de la santé scolaire dans l'enseignement public, ainsi que les conditions de formation et de rémunération des AVSH, au statut précaire.

ACTIVITÉS DE L'UNION

Instances statutaires :

Les réunions de Bureau (7 séances) et du Conseil d'Administration (5 séances) ont eu lieu

L'assemblée générale s'est tenue à Orvault le 18 Mars 2023 en présence d'Eddy KHALDI , Président de la Fédération Nationale, Monsieur Vincent DANIS,Vice-Président du Conseil Départemental, Monsieur TURBAN, Inspecteur de la circonscription Orvault, représentant la DASEN.

Le recrutement :

Nombre de DDEN recrutés en 2023 : les candidatures de 7 DDEN ont été validées en 2023 + 6 DDEN ont déposé une candidature qui sera validée en début d'année 2024 .

Certaines écoles n'ont pas de DDEN. Le conseil d'administration a décidé que les écoles sans DDEN puissent faire appel (en cas de besoin) au responsable de secteur.

Il est important de continuer les recrutements pour pallier aux départs.

Les formations :

- Formation des nouveaux DDEN recrutés : aide à comprendre la mission et à leur prise de fonction : remise de documentation, discussion, échanges ...

- Formation à la Laïcité : Réponse favorable à la proposition du DASEN adjoint de participer à la formation des enseignants sur les valeurs de la république et la connaissance de la laïcité. L'intérêt pour les associations participantes est de se faire connaître en présentant leur rôle et une action phare sur la laïcité.

Deux capsules ont été réalisées : une sur la présentation de l'Union DDEN 44, et une sur la réouverture de l'école de Marsac sur Don. Ces capsules sont consultables sur le site. « Union DDEN de Loire Atlantique »

Enquête fédérale :

Participation à l'enquête en cours sur la restauration et la pause méridienne. Les résultats de cette enquête paraîtront en 2024.

CDEN : L'Union DDEN 44 participe régulièrement aux instances institutionnelles.

Groupes de travail :

- Écoles en milieu rural : Une synthèse sur le groupe de travail a été effectuée, consultable sur le site de l'Union 44.

De l'avis général des participants, le constat est plutôt positif. Les écoles en milieu rural sont certes éloignées des manifestations culturelles mais bénéficient de matériel et d'installations satisfaisantes, et de partenariat positif.

- Réflexion sur les secteurs : L'objectif est de dynamiser et de renforcer les équipes. Pas de création de grands secteurs mais coopération entre secteurs voisins. A Nantes, le secteur Ouest se rapproche du secteur Nord et le secteur Sud du secteur Est

Pour les écoles sans DDEN, un courrier officiel de la part de l'Union 44 sur le DDEN référent a été rédigé et va être envoyé dans les écoles après validation.

Permanence au siège : le CA a validé la mise en œuvre d'une permanence au siège de l'Union le 1er mercredi de chaque mois, Cette permanence permet de contacter ou de rencontrer les administrateurs de l'Union Départementale.

Le partenariat

- CDAL : Thèmes abordés : la laïcité, les effectifs dans les collèges, la liaison écoles/collèges

- JMF : L'Union DDEN 44 soutient l'action des JMFrance en Loire Atlantique.

2 spectacles ont été proposés aux écoles :

- Petits contes orientaux au Théâtre Thomas NARCEJAC de Pornic du 20 au 24 mars 2023 et les 4 et 5 mai 2023 à l'Espace de Retz de Machecoul : 2800 enfants ont assisté à une des 12 séances ;
- Cavalcade en Cocazie les 16 et 17 mars 2023 à l'Espcace culturel du Val Saint Martin à Pornic : les 3 séances ont accueilli 750 enfants.

En tout, ce sont plus de 3500 enfants qui ont pu rencontrer la musique vivante sous l'égide des JMFrance de Loire Atlantique en 2023.

Réunions régionales :

- Réunion régionale des Pays de la Loire avec pour thème l'école inclusive. Ce thème sera repris par la Fédération en 2024.

- Réunion inter départementale à Vannes.

Comité mixité du Conseil Départemental :

Participation active de l'Union 44 à ce comité de suivi. Nous partageons avec le Conseil Départemental et l'Éducation Nationale les valeurs de mixité sociale.

Création d'un comité scientifique qui suivra l'évolution de ce dossier et apportera une expertise sur la notion de mixité sociale.